

Créteil, le 15 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – Rénovation des chaussées au Sud d'Évry sur les communes de Villabé au Coudray-Montceaux

Construites entre 1959 et 1962 et élargies entre 1967 et 1972, les chaussées vétustes en dalles béton de l'autoroute A6 au Sud d'Evry, entre la RN104 et la limite de concession, impactent les conditions de sécurité et de confort des usagers et génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

Pour la réhabilitation de ces chaussées, il s'agit de recouvrir des dalles béton après les avoir fracturées, d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le relèvement du niveau des voies impose celui de six ponts qui franchissent l'autoroute, pour respecter le gabarit réglementaire, ainsi que la mise à niveau des dispositifs de retenue latéraux et du système d'assainissement.

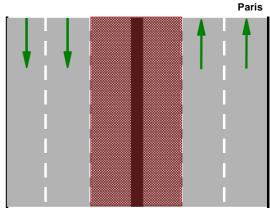
Le niveau de trafic sur cette section, de 100 000 véhicules par jour au droit d'Évry à 77 000 véhicules par jour à la limite Sud, contraint la réalisation des travaux pour garantir les meilleures conditions de sécurité aux usagers et aux intervenants sur le chantier. Aussi, la rénovation est menée en **quatre tranches annuelles**. La **première tranche**, d'un linéaire de 3,2 km, au niveau des communes de Lisses et Villabé, a été réalisée **en 2012**.

La **seconde tranche** concerne un linéaire de 5,6 km de Villabé au Coudray-Monceaux et le relèvement de deux ponts à Auvernaux et à Saint-Fargeau-Ponthierry. Son coût de 18 M€ est entièrement financé par l'État.

Les **travaux** de cette seconde tranche **vont débuter le 18 mars 2013**. Les travaux fortement contraignants pour la circulation des usagers seront **terminés fin août 2013**.

A partir de mi-mars et jusqu'à mi-juin, les travaux auront lieu sur le terre-plein central afin de réaliser une nouvelle glissière en béton armé et d'adapter divers équipements de la route

Afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants sur le chantier, seules deux voies sont ouvertes à la circulation pendant ces travaux. Le chantier est protégé par des dispositifs en béton mobile dont les mouvements en cas de choc doivent rester limités pour ne pas heurter les intervenants. Aussi, la vitesse maximale autorisée est



province

CONTACT PRESSE:

Philippe Perret

Téléphone : 06 64 47 97 80

fixée à 70 km/h, au lieu de 110km/h actuellement, et dépasser est interdit pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

Plusieurs entrées de véhicules dans le chantier en terre-plein central sont ouvertes le long de la voie de gauche dans chaque sens de l'autoroute A6.

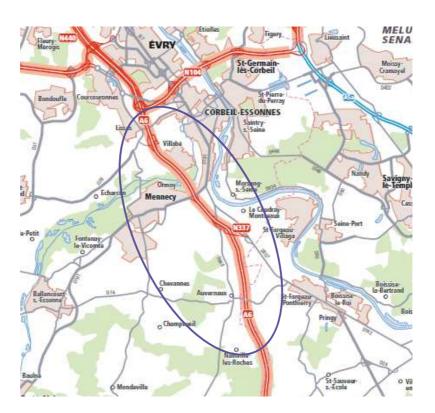
Les usagers sont invités à la plus grande prudence pendant l'ensemble de ces travaux en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place.

Avec 2 voies par sens, les usagers sont également invités à prévoir un allongement de leurs temps de parcours d'au maximum 30 minutes, aux heures de pointe en semaine, le matin et le soir.

Les veilles de week-end, notamment de week-end prolongés, et lors des départs et retours de congés, en avril et mai 2013, les temps de parcours pourront être allongés d'une heure, voire une heure trente.

Pour éviter cette zone, l'itinéraire conseillé passe par la RN104 et l'autoroute A5 vers TROYES puis l'autoroute A19 vers COURTENAY pour rejoindre l'autoroute A6 vers LYON.

De mi-juin à fin août, le travaux de chaussées auront lieu de nuit, en semaine.



Avant de partir consulter www.sytadin.fr

Pendant vos déplacements, soyez attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV).

